

FORMULAIRE D' INSCRIPTION
POUR LE VIDE GRENIER
du 11 Novembre 2013

A compléter et à envoyer sous 8 jours
après l'inscription par téléphone à :
KOUKOO Association informatique de FROSSAY
La Noë Gatineau
44320 SAINT-VIAUD

NOM:..... Prénom:.....
Date de naissance:.....
Adresse:.....
Code Postal:..... Commune:.....
Adresse mail:.....
Tél:..... Mobile:.....

- Particuliers
 Professionnels

Emplacements intérieurs
réservés aux particuliers
et emplacements extérieurs
pour les professionnels et
particuliers

Documents à nous renvoyer :

Ci-joint règlement de _____ € pour _____ nombre d'emplacement.

- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité
 Attestation sur l'honneur
 Copie d'inscription au registre du commerce (*si professionnels*)
 Chèque (*à l'ordre de l'association KOUKOO*)

Emplacement intérieur 9€ pour 2,40m de large avec tables fournies (*prévoir une protection pour les tables*)

Emplacement extérieur 9€ pour 3,50m côté exposition sur 5m de profondeur

Je soussigné, **déclare avoir pris connaissance du règlement du vide grenier et j'en accepte les termes.** Je fournis également une attestation sur l'honneur stipulant de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

Le à
Signature:

Règlement VIDE-GRENIER:

1. Cette manifestation est organisée par KOUKOO, association informatique de FROSSAY. Elle se déroulera le **11 Novembre 2013 de 9h à 18h**, salle polyvalente de FROSSAY.
2. **Installation de 7h00 à 9h00**, respectez votre emplacement, nous mettons à votre disposition 2 tables (1m20 x 0,80m) et 2 chaises seulement pour les emplacements intérieurs où il ne sera pas admis d'autres supports d'étalages. Passé cet horaire, les organisateurs se donnent le droit d'utiliser l'emplacement réservé.
3. Sont interdits à la vente: les animaux et tout aliment sous n'importe quelle forme.
4. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable, notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration ou des intempéries éventuelles et de leurs conséquences..
5. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
6. Votre inscription sera pris en compte qu'à réception de tous les documents demandés accompagné du règlement sous 8 jours après la pré-inscription, passé ce délai, l'association revendra les emplacements.
Vous devez faire parvenir à l'association : **le paiement de (votre/vos) emplacements, cette fiche complétée et signée, la photocopie recto-verso de votre carte d'identité et l'attestation sur l'honneur remplie et signée, et copie registre de commerce si besoin.**

LA VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION NE POURRA S'EFFECTUER QU'APRÈS AVOIR ACCEPTÉ ET SIGNÉ CE RÈGLEMENT.

Il ne sera accepté aucune inscription le jour du Vide Grenier.

Si un des participants ne respectait pas ce règlement, il pourrait être interdit d'accès à la salle.

7. **Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs.** En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs. (même en raison de maladie)
8. L'encadrement de la manifestation est assuré par les membres de l'association.
9. Pour des raisons de sécurité, aux abords de la salle, il est interdit de stationner, seul le déchargement et le chargement des marchandises est toléré de manière temporaire avant 9h et après 18h. Le parking 2 est réservé aux exposants.
Seuls les exposants extérieur sont autorisés de stationner leur véhicule sur leur emplacement après accord des organisateurs.